

Table des Matières

Introduction	2
Clauses de protection des participants	2
Protection des données personnelles	2
Recommandations générales	2
Consentement	2
Droits de la personne concernée	2
Camps d'échanges et de jeunesse (CEJ)	3
Aperçu historique	3
Définition du programme	3
Rôles du club parrain	3
Recommandations générales	
Échanges	
Camp international	3
Responsabilité financière	3
Assurance	4
Communication	4
Relations Publiques	4
Collectes de fonds	4
Avant le séjour	5
Règles spécifiques au programme	5
Recrutement et sélection des participants	5
Recrutement	5
Sélection	5
Orientation	6
Communication	7
Avec le participant	
Avec le club hôte et le responsable CEJ	7
Durant le séjour	
Départ du participant	
Transports	
Voyages prolongés, demandes personnelles ou visiteurs non autorisés	
Accident/maladie ou cas d'urgence	
Incompatibilité avec la famille d'accueil ou nécessité d'interrompre la participation du jeune visiteu	ur8
Après la fin du programme	9
Enquête auprès du participant	
Devenir Lion ou Leo	
Retour d'information sur le programme	
Club hôte	
Participants à l'échange	9
Annexe A : Modèle de communiqué de presse	10
Annexe B : Exemple de question de sélection	11
Annexe C : Liste de contrôle du club parrain	12
Annexe D : Formulaire de candidature	13

Introduction

Félicitations pour votre participation au programme Camps et échanges de jeunes (CEJ) en tant que club parrain! Il s'agit là d'une expérience enrichissante garantie pour votre club et les jeunes participants, une occasion de leur faire faire l'expérience de différentes cultures et de leur faire découvrir ce qu'est le Lions Clubs International.

Ce manuel explique les rôles et responsabilités du club parrain dans le cadre du programme. Il définit les règles et attentes concernant toutes les parties prenantes dans le succès de l'expérience CEJ. Il est recommandé qu'une bonne communications existe entre votre club et le responsable CEJ de district/district multiple, de manière que le rôle de club parrain soit aussi clair que possible.

Protection des participants

- Tous les clubs parrains du programme CEJ sont tenus d'entretenir un environnement sûr pour tous les jeunes qui y participent.
- Veuillez contacter votre responsable CEJ local pour apprendre à gérer tout incident, tel qu'allégation de sévice ou de harcèlement.
- Tout responsable CEJ a le pouvoir d'interdire à tout bénévole ayant admis ou été reconnu coupable, pénalement ou non, de violence ou de harcèlement physique, sexuel ou émotionnel envers des jeunes, de travailler dans le cadre du programme. Tout responsable CEJ a le droit d'empêcher tout adulte ayant fait l'objet d'allégations d'abus ou de harcèlement physique, sexuel ou émotionnel, de tout contact avec les jeunes participants.
 - o Cela inclut toute allégation faite pendant le programme CEJ en cours.
- Veuillez contacter votre responsable CEJ local pour prendre connaissance des procédures de gestion de crise en cas d'urgence tels que catastrophe naturelle et/ou troubles civils ou politiques qui pourraient survenir au cours du séjour.
- Il est recommandé aux clubs parrains de respecter toute loi et réglementation locale en matière de protection de la jeunesse.

Protection des données personnelles

- Il est généralement recommandé :
 - o qu'un consentement parental soit obtenu si des données personnelles concernant un mineur sont collectées,
 - o qu'une fois que ces données personnelles utilisées et leur objectif rempli, elles soient détruites, supprimées et/ou effacées afin d'en empêcher toute utilisation abusive.
 - Il revient au responsable CEJ de s'assurer de la mise en place d'une procédure standard de conservation temporaire des données personnelles des participants (jeunes et adultes), telle qu'une durée spécifique. Cela minimisera le potentiel de plaintes.

Consentement

- Tous les formulaires de candidature doivent indiquer en termes clairs comment et quelles données à caractère personnel peuvent être utilisées. En tant que club d'accueil, vous êtes tenu de respecter les lois locales sur la confidentialité des données et de protéger toute information que vous recevez dans le cadre de ces fonctions.
- Avant publication de photos ou vidéos du jeune participant prise dans le cadre du programme CEJ sur les réseaux sociaux, il est recommandé d'obtenir son consentement écrit ou, s'il est mineur, celui des parents/tuteurs.

Droits de la personne concernée

• Les participants au programme CEJ disposent de certains droits qui doivent être protégés, notamment celui de voir leurs données effacées, corrigées ou de demander et recevoir les données conservées.

Camps et échanges de jeunes

Aperçu historique

Le programme d'échanges de jeunes a été autorisé par le conseil d'administration du Lions International début 1961, après un programme d'échange estival particulièrement réussi entre les Lions des États-Unis et du Japon. Le programme de camps de jeunes, quant à lui, a été autorisé en 1974. Ces deux facettes d'un même programme ont été conçues pour servir le premier objectif du Lions International, qui est de « créer et promouvoir l'entente entre les peuples ».

Youth Camps & Exchange

Définition du programme

Le programme CEJ ne comporte pas de tourisme, d'études ou d'emploi. Les participants sont encouragés à profiter de cette occasion de voyager pour partager leur propre culture tout en vivant dans une culture différente.

Le programme CEJ a deux facettes principales : les échanges internationaux et les camps internationaux.

Rôles du club parrain

Recommandations générales

- Votre club constitue un lien privilégié entre les jeunes participants et le responsable CEJ de district/ DM.
 - Si votre club ne dispose pas de responsable CEJ, il est recommandé qu'il demande à votre gouverneur de district d'assurer la communication avec le responsable CEJ hôte.
- Votre club doit travailler en coopération directe avec votre responsable CEJ local et le responsable CEJ du pays d'accueil souhaité pour prendre toutes les dispositions nécessaires.

Responsabilité financière

- Les coûts du programme d'échange reviennent à votre club, au participant, à sa famille, ou à toute combinaison de ces trois parties prenantes.
 - Si vous demandez aux participants de collecter des fonds, vous devez leur fournir une lettre d'acceptation officielle et tout autre document susceptible de les aider à expliquer le programme CEJ aux donateurs potentiels.
- Au cas où des paiements immédiats pour des dépenses inattendues ou substantielles seraient occasionnées par la participation du jeune visiteur, ses parents/tuteurs, le responsable CEJ local, les Lions coordinateurs et votre club en seraient immédiatement informés.
 - Un accord doit être conclu sur la manière dont ces coûts seront couverts entre votre club, le jeune, ses parents/tuteurs, le club hôte et le responsable CEJ de district/DM.
- Chaque jeune participant doit disposer de fonds personnels suffisants pour couvrir tous frais imprévus ou médicaux et souvenirs ou divertissements non pris en charge par sa famille d'accueil.
- Dans certains cas, les clubs parrains choisissent de fournir à un jeune partant à l'étranger l'intégralité des frais d'inscription au programme CEJ (vols, frais de camp, etc.). Il revient au club de décider d'offrir ce type de bourse.

Assurance

- La police d'assurance responsabilité civile générale du Lions International s'étendrait probablement à un responsable CEJ ou à un participant au programme en cas d'incident survenu au cours duquel il aurait été jugé légalement responsable de certains dommages ou blessures.
- Il est de la responsabilité de votre club de vérifier que le jeune participant dispose d'une assurance voyage, accident, vie, biens personnels, santé et responsabilité suffisante pour couvrir tous les risques liés au programme CEJ.
 - Cela est important à déterminer avant l'arrivée du jeune visiteur. Il revient à votre club, à la famille d'accueil, au club hôte et au responsable CEJ d'évaluer s'il est nécessaire de disposer d'une couverture supplémentaire en fonction de tout risque lié aux activités prévues.
 - Il peut être dans l'intérêt du jeune de s'assurer que son assurance voyage inclut une couverture pour transport médical en cas de rapatriement dû à une urgence médicale.
- Qu'une assurance supplémentaire soit nécessaire ou non, le jeune participant doit fournir à votre club, au club hôte, à la famille d'accueil et au responsable CEJ toute information telle que numéros de téléphone ou coordonnées des succursales locales de la compagnie d'assurance choisie par le participant en cas de réclamation.
- Votre club est encouragé à demander une exonération de responsabilité à chaque jeune participant ou, s'il est mineur, à ses parents/tuteurs.
 - o Cette démarche devrait faire partie du processus de candidature des participants.

Communication

 Assurez la communication entre jeunes visiteurs, clubs hôtes, familles d'accueil, autres parties coordinatrices et responsables CEJ.

Médias

- Rédigez un communiqué de presse invitant les jeunes intéressés par le programme CEJ à contacter votre club.
- Pour en recruter, communiquez des informations sur le programme CEJ aux universités et établissements scolaires locaux, notamment les départements de langues étrangères ou de relations internationales.
- Vous trouverez un exemple de communiqué de presse en annexe A.

Collectes de fonds

- Créez une présentation de 5 à 10 minutes, sous format PowerPoint, contenant de nombreuses images et récits informatifs, à l'intention des Lions clubs des environs et d'organisations locales.
- Certains programmes CEJ reçoivent des dons annuels de chaque club d'un district/DM, conformément à leur règlement.

Avant le séjour

Règles spécifiques au programme CEJ

- Il se peut que le programme CEJ de votre club comporte des règles supplémentaires par rapport à ce manuel.
- Chaque club parrain doit suivre le règlement CEJ.

Recrutement et sélection des participants

Recrutement

- Les participants se recrutent généralement par l'entremise de votre famille, d'amis, de Lions, de Leos ou d'autres connaissances.
 - o Il n'est pas nécessaire que les participants ou leur famille soient Lions ou Leos.
 - o Âge: 15-22 ans (peut varier d'un programme à l'autre).
 - C'est là une excellente occasion d'engager les membres de Leo clubs à recruter des jeunes au sein de leur établissement scolaire ou cercle social.
- Les candidats potentiels doivent avoir un intérêt pour les autres cultures.
- Tout participant devrait être de bonne réputation.
- Tout participant potentiel doit remplir un formulaire de candidature.
 - o Vous trouverez un modèle de formulaire de candidature en Annexe D.
- Suite à l'examen de la demande, il convient de faire passer un entretien au candidat.
- Il est recommandé de tenir une liste d'attente de familles d'accueil.

Sélection

Il revient à votre club de se charger du processus de sélection des candidats. Les paramètres de sélection incluent notamment :

- Âge: chaque candidat doit s'inscrire dans la limite d'âge du programme CEJ visé.
- Études : les résultats scolaires et sujets d'études des jeunes doivent être pris en compte lors du processus de sélection.
 - Les candidats doivent avoir un désir sincère d'élargir leur horizon par un séjour à l'étranger.
- Aptitudes linguistiques : chaque participant doit avoir des compétences de base dans la langue officielle du programme CEJ visé.
- Attitude : Tout candidat doit faire preuve de maturité, de tolérance, d'autonomie, de confiance en soi, d'engagement envers le programme et manifester le désir de se familiariser avec le mode de vie d'habitants de différents pays.
- Santé: Le Lions International encourage les jeunes souffrant d'un handicap à se porter candidats.
 Tout effort raisonnable sera fait pour que les candidats handicapés puissent bénéficier de l'expérience CEJ. Il est possible que les candidats handicapés aient la possibilité de participer à d'autres programmes, à condition de remplir les conditions requises pour le programme CEJ.
 - Votre club doit s'informer sur tout problème de santé particulier, d'allergie à certains aliments, substances (pollen, poussière ou fourrure) ou médicaments, tout besoin régulier ou potentiel de médicaments et toute condition spécifique d'hygiène ou de régime dictées par des obligations religieuses.
- Compétences particulières : Des compétences en musique ou en sport peuvent être exigées pour l'admission à un camp particulier.
- Garanties de moralité : Les candidats devraient pouvoir présenter la recommandation d'au moins deux personnes.
 - o Ceci n'est cependant pas requis pour tous les programmes CEJ.

- Moyens financiers : Une aide financière, le cas échéant, devrait être accordée aux jeunes ayant des besoins financiers démontrés.
- Participation antérieure : En général, la préférence doit être accordée aux candidats n'ayant pas encore participé à un programme CEJ.
- Connaissance du programme CEJ : Il est indispensable que le candidat et ses parents connaissent le programme, ses buts et objectifs.
- Motivation du candidat : Tout candidat devrait avoir le désir de contribuer à l'entente internationale et d'en apprendre davantage sur d'autres modes de vie.
- Consentement des parents/tuteurs : Les parents/tuteurs du candidat doivent confirmer par écrit leur accord sans réserve sur le règlement du programme CEJ.
 - Ils doivent comprendre qu'ils assumeront la responsabilité financière ultime de toute situation d'urgence, maladie, accident ou frais imprévus impliquant le participant et non couverts par une assurance.
- Tout intérêt particulier du candidat doit être déterminé lors de l'entretien de sélection.
 - o Vous trouverez des exemples de questions d'entretien de sélection en Annexe B.
- Veuillez ne pas sélectionner de candidat simplement de manière à remplir un quota.
- Le processus de sélection est une excellente occasion d'inclure des Leos.

Placement des candidats et travail avec les responsables CEJ

- Votre club travaillera en coopération avec les candidats et le responsable CEJ local pour placer chaque candidat dans son programme souhaité.
 - o Cela inclut le processus de sélection et la validation de la candidature de la part du club.
 - o La responsabilité de l'approbation finale de la candidature incombe au responsable CEJ local.
- L'organisation du voyage aller-retour entre le domicile du participant et le programme CEJ souhaité incombe à votre club et au responsable CEJ.
- Votre club devrait se familiariser avec la culture de chaque participant afin de mieux le préparer à l'expérience CEJ.

Orientation

Organisez une orientation qui soit agréable et engageante pour les jeunes visiteurs. Cette orientation est un moyen pour votre club d'atténuer tout mal du pays et de stimuler leur enthousiasme à l'égard de leur expérience à venir. Les sujets à aborder lors de cette orientation de sélection incluent notamment :

- Règlement du programme CEJ
- À quoi s'attendre avant, pendant et après le séjour
 - o Attentes à l'égard du jeune participant
 - o Quoi emporter/comment faire ses bagages
 - Savoir quoi faire en cas de retard ou d'article personnel perdu
 - Mal du pays
- Documents de voyage
 - o Passeports
 - o Visas
 - Vaccins
 - Réglementation douanière
- Préparation culturelle
 - Nourriture, religions et culture du pays d'accueil
 - Inviter le participant à apporter un cadeau de valeur appropriée pour le club hôte et la famille d'accueil
- Préparation d'un exposé
 - Chaque participant est censé faire une présentation sur son pays. La plupart apportent de petits articles à distribuer à l'auditoire, comme des bonbons, par exemple.
 - o Le participant doit avoir préparé cette présentation avant son arrivée.

- Rôle de tous les participants au programme CEJ (famille d'accueil, club hôte, club parrain, Lions coordinateurs et responsables CEJ)
 - o Communication entre la famille d'accueil, le club hôte et la famille du participant
- Rencontre avec des participants d'un échange précédent

Communication

Avec le jeune participant

- Facilitez le contact initial entre le participant et le responsable du programme CEJ souhaité.
- Chaque participant doit rédiger une lettre d'introduction personnelle à la famille d'accueil, comprenant des photos de la famille du participant, des informations sur ses intérêts, ses études et ses loisirs, les membres de sa famille, sa ville d'origine, tout voyage précédent, et ses attentes en ce qui concerne l'échange.
- Les clubs parrain et hôte doivent se mettre d'accord sur les dates et la logistique du voyage et du séjour au moins six semaines à l'avance.
- Tout changement de plans doit être discuté et convenu d'un commun accord, dans la mesure du possible.
 - Tout changement inévitable de dernière minute doit être immédiatement communiqué à toutes les parties prenantes à la coordination : participant, club hôte, club parrain, responsables CEJ, autres Lions coordinateurs et famille d'accueil.
- Vous trouverez la liste de contrôle du club parrain en annexe C.

Avec le club hôte et le responsable CEJ

- Les communications initiales entre club parrain et club hôte se feront par l'intermédiaire du responsable CEJ de district/DM.
 - En l'absence de coordonnées d'un responsable CEJ, ces communications devraient se faire par l'intermédiaire du gouverneur de district.
- L'organisation du voyage ne doit pas se faire avant établissement de communications directes et confirmation par un responsable CEJ hôte ou un directeur de camp international.
 - La famille d'accueil doit avoir été confirmée par le club hôte avant que le voyage ne soit préparé.
- C'est le responsable CEJ qui approuvera de manière définitive les candidatures de participants se rendant à l'étranger.

Durant le séjour

Départ du participant

- En fonction de l'accord existant entre votre club et le participant et ses parents/tuteurs, le club peut envoyer un de ses membres pour l'emmener à l'aéroport.
 - Ces responsabilités comprennent les arrangements pour son retour chez lui, et savoir quoi faire en cas de perte de bagage ou de retard de vol ou de train.
 - Votre club est responsable des déplacements aller-retour du participant à partir de son lieu de départ.

Voyage prolongé ou requêtes personnelles de participant

- Les voyages personnels prolongés ou absences de jeunes lors du séjour, même pour rendre visite à
 des proches, ne sont pas autorisés, sauf autorisation écrite préalable, au moins un mois à l'avance,
 de chacune des parties suivantes: parents/tuteurs, Lions Club parrain, responsable CEJ parrain,
 responsable CEJ hôte, directeur de camp, club hôte et famille d'accueil, et tout Lion coordinateur
 (selon le cas).
- Requêtes personnelles : Les participants ne peuvent pas demander à s'inscrire dans un établissement scolaire, à suivre une formation ou à accepter un emploi.
- Les demandes d'hébergement à long terme et le droit de conduire un véhicule motorisé seront également refusées.

Accident/maladie ou cas d'urgence

- En cas de maladie ou d'accident grave, prendre contact immédiatement avec les parents/tuteurs et leur communiquer toutes les informations concernant le diagnostic médical et les soins recommandés.
 - Tout participant doit avoir une autorisation écrite de ses parents/tuteurs pour toute intervention chirurgicale ou tous soins médicaux d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires, au cas où il serait impossible de joindre les parents/tuteurs.
- En cas d'urgence, le responsable CEJ doit immédiatement être contacté.

Incompatibilité avec la famille d'accueil ou nécessité d'interrompre la participation du jeune visiteur au programme

- Incompatibilité: Si les rapports entre la famille d'accueil et le jeune visiteur s'avèrent réellement difficiles, le problème doit être traité avec tact par le club et responsable CEJ hôtes. Dans la plupart des cas, cela signifie que le club hôte doit retirer le participant de la famille d'accueil et le placer dans une nouvelle famille d'accueil.
 - Dans certaines situations extrêmes, il pourrait s'avérer nécessaire de renvoyer le participant chez lui. Vous seriez alors contacté par le responsable CEJ hôte, qui prendra les dispositions nécessaires pour organiser le retour du participant.

Après le séjour

Enquête auprès du participant

- Prenez rendez-vous avec le participant pour qu'il vienne faire une présentation sur son expérience CEJ dans votre club.
- Posez-lui des questions sur son ressenti du début à la fin du séjour.

Devenir Lion ou Leo

• Assurez-vous d'informer les jeunes participants et leurs familles sur la manière dont ils peuvent s'engager plus avant dans le programme Lions International en se faisant Lion ou Leo.

Merci!

Un grand merci des Lions du programme CEJ du monde entier pour votre participation à ce programme! Grâce à vous, les Lions ont fait un pas de plus vers leur objectif de « créer et promouvoir l'entente entre les peuples ».

Annexe A : Modèle de communiqué de presse



Le <u>(nom du Lions club)</u> sollicite des candidatures pour le programme Camps et échanges de jeunes

Le Lions Club (<u>nom du Lions club</u>) sollicite actuellement des candidatures à(<u>ville</u>) de la part de jeunes désireux de partage et de découverte de cultures étrangères dans le cadre de notre programme Camps et échanges de jeunes (CEJ). Le programme CEJ accueille de jeunes adultes de diverses parties du monde dans le cadre de la mission du Lions Clubs International (LCI), qui est de « créer et promouvoir l'entente entre les peuples ».

(Nom du responsable CEJ) cherche encore à placer (nombre de participants) pour cette édition du programme.

Il n'est pas nécessaire que les familles d'accueil soient Lions ou Leo. Billets d'avion, assurance voyage et argent de poche à la charge du participant.

Si participer à un échange vous tente, contactez :

(responsable CEJ du district) au (tél.) ou à (email)

Annexe B : Exemples de questions d'entretien de sélection

Exemples de questions d'entretien de sélection*

- 1. Qu'espérez-vous accomplir en participant au programme CEJ?
- 2. Comment décririez-vous votre culture et votre pays d'origine ?
- 3. Comment cette expérience interculturelle participera-t-elle à votre développement personnel ?
 - a. à votre développement professionnel?
- 4. Comment comptez-vous financer ce voyage?
- 5. Quels sont vos loisirs?
- 6. Êtes-vous déjà allé(e) à l'étranger ? Quand ? Où ? Pendant combien de temps ? Dans quel cadre ?
- 7. Quelle langues parlez vous ? Quel est votre niveau ?

*Veuillez noter que ce ne sont là que des exemples de questions. Ces questions peuvent varier selon les spécificités de votre programme CEJ.

Annexe C : Liste de contrôle du club parrain

J'ai reçu les informations suivantes : □ Nom du participant □ Adresse et numéro de téléphone □ Documents de voyage □ Numéro de passeport □ Numéro d'assurance voyage ☐ Autres documents de voyage nécessaires □ Informations: □ Date de départ □ Numéro de vol(s) ☐ Heure de départ ☐ Heure de départ du train □ Date de retour □ Numéro de vol(s) ☐ Heure d'arrivée ☐ Train de retour ☐ Heure d'arrivée □ Le responsable CEJ de district/DM a été informé du séjour. ☐ Le candidat a bénéficié d'une séance d'orientation le _____. □ Le candidat a reçu le Manuel du participant au programme CEJ □ Le séjour du participant est financièrement pris en charge par : Le participant ☐ La famille du participant ☐ Le LCI Autre : ☐ Les parents/tuteurs ont signé l'accord d'indemnisation et une copie en a été envoyée au club hôte. ☐ Le participant a une couverture d'assurance suffisante pour le programme CEJ souhaité. ☐ (Nom de la compagnie d'assurance) □ (Numéro de la police d'assurance)

Annexe D : Formulaire de candidature

